

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Le cahier des charges suivant a pour but de vous aider avec la création d'un devis maître. Conforme au format maître de CSI (Construction Specifications Institute), ce cahier des charges peut être utilisé avec la plupart des devis maîtres, moyennant de simples révisions.

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les exigences ci-dessous s'adressent aux installations intérieures sur béton (ou sur bois, selon le cas). Si les dispositions fournies sont adoptées pour des installations extérieures ou sur asphalte, la garantie de Mondo sera nulle et non avenue et le rédacteur de devis sera passible. Vous pouvez vous procurer des cahiers des charges pour installations extérieures, ou installation intérieures sur asphalte, auprès des services techniques chez Société Mondo America, inc.

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : La section CSI suivante décrit le revêtement de sol résilient pour sports qui sera installé. Le numéro et le titre de cette section peuvent être changés, si le rédacteur de devis le juge nécessaire, mais dans toutes situations elle fait partie de la section générale 09 65 00 : Revêtement de sol résilient.

SECTION 09 65 66 Revêtement de sol résilient pour sports

1 PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

1.1 SOMMAIRE

1.1.1 Produits fournis

- A. Revêtement de sol résilient pour sports : piste d'athlétisme préfabriquée en caoutchouc (nommé ci-après « revêtement de sol pour athlétisme »).
- B. Accessoires nécessaires pour l'installation, les lignes de jeux peintes (lorsque spécifiées), l'entretien et la remise en état.

1.1.2 Sections affiliées

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les sections CSI suivantes fournissent des renseignements essentiels à l'évaluation des conditions d'emplacement qui sont nécessaires à l'installation d'un revêtement de sol pour athlétisme. Le rédacteur ou la rédactrice de devis peut choisir d'inclure d'autres sections, s'il ou elle le juge nécessaire.

- A. Section 02 25 00 - Évaluation des matériaux existants.
- B. Section 03 05 00 - Résultats de travaux communs pour le béton.
- C. Section 06 05 00 - Résultats de travaux communs pour le bois, les plastiques et les composites.
- D. Section 07 05 00 - Résultats de travaux communs pour la protection thermique et contre l'humidité.
- E. Section 07 10 00 - Hydrofugation et imperméabilisation.

1.2 RÉFÉRENCES

1.2.1 Association(s)

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Lorsqu'applicable, spécifier l'association à laquelle il faut se référer pour le niveau de compétition désiré. Le rédacteur ou la rédactrice de devis peut choisir d'inclure ou omettre toute association qu'il ou elle juge nécessaire.

- A. Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF).
- B. Association canadienne du sport collégial (ACSC).
- C. Association nationale du sport collégial (NCAA).
- D. Fédération nationale des associations pour les écoles secondaires publiques (NFHS).

1.2.2 ASTM International (ASTM)

- A. ASTM D412 : Méthode d'essai normalisée pour caoutchouc vulcanisé et élastomère thermoplastique – Tension.
- B. ASTM D2240 : Méthode d'essai normalisée pour propriété du caoutchouc (dureté d'après duromètre).
- C. ASTM D3389 : Méthode d'essai normalisée pour la résistance à l'abrasion des tissus enduits (abrasimètre rotatif).
- D. ASTM E648 : Méthode d'essai normalisée pour le flux énergétique critique des systèmes de revêtements de sol à l'aide d'une source de chaleur rayonnante.
- E. ASTM E1643 : Pratique normalisée pour la sélection, l'élaboration, l'installation et l'inspection d'un pare-vapeur en contact avec le remblai granulaire sous une dalle de béton.
- F. ASTM E1745 : Devis normalisé pour pare-vapeur utilisés en contact avec le sol ou le remblai granulaire sous les dalles de béton.
- G. ASTM F387 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer l'épaisseur d'un revêtement de sol résilient avec couche en mousse.
- H. ASTM F710 : Pratique normalisée pour préparer les planchers de béton à recevoir un revêtement de sol résilient.
- I. ASTM F925 : Méthode d'essai normalisée pour la résistance chimique d'un revêtement de sol résilient.
- J. ASTM F1514 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la thermostabilité d'un revêtement de sol résilient par la décoloration.
- K. ASTM F1515 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer la résistance à la lumière d'un revêtement de sol résilient par la décoloration.
- L. ASTM F1869 : Méthode d'essai normalisée pour mesurer le taux d'émission de vapeur d'humidité d'un plancher de béton à l'aide de chlorure de calcium anhydre.
- M. ASTM F2170 : Méthode d'essai normalisée pour déterminer l'humidité relative dans une dalle de béton à l'aide de sonde in situ.

1.2.3 État de la Californie (CA)

- A. CA section 01350 : Méthode normalisée pour l'essai et l'évaluation des émissions de composés organiques volatils de sources intérieures à l'aide de chambres climatiques.

1.2.4 Comité européen de normalisation (CEN)

- A. EN 13036-4 : Caractéristiques de surface des routes et aérodromes – Méthode d'essai – Partie 4 : méthode d'essai pour mesurer l'adhérence d'une surface : l'essai au pendule.
- B. EN 14808 : Sols sportifs - Détermination de l'amortissement de choc.
- C. EN 14809 : Sols sportifs - Détermination de la déformation verticale.
- D. EN 14810 : Sols sportifs - Détermination de la résistance aux pointes.

1.2.5 Grenelle de l'environnement

- A. Décret français N° 2011-321 : Arrêté relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

1.2.6 Institut environnemental GREENGUARD (GEI)

- A. Certification GREENGUARD : Conforme aux restrictions des émissions de plus de 360 COV, ainsi qu'à la limite totale des émissions combinées (COVT).
- B. GREENGUARD Or (*Gold*) : Conforme aux normes pour la sécurité de la santé des individus sensibles (enfants et aînés), afin d'assurer l'acceptabilité de l'utilisation d'un produit dans les écoles ou établissements de soins de la santé.

1.2.7 Organisation internationale de normalisation (ISO)

- A. ISO 9001 : Systèmes de gestion de la qualité – Exigences.

1.3 SOUMISSIONS

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : La section suivante contient des soumissions typiques. Le rédacteur ou la rédactrice de devis peut ajouter ce qu'il ou elle juge nécessaire.

1.3.1 Vérifications

- A. Fournir les fiches techniques publiées courantes pour tous les Produits fournis.
- B. Lorsqu'applicable, fournir une copie du certificat IAAF indiquant que le produit de piste d'athlétisme est certifié.
- C. Fournir des échantillons, 6 pouces par 6 pouces, pour la vérification des caractéristiques physiques comme la couleur et la texture de surface pour chaque revêtement de sol pour athlétisme spécifié.
- D. Au besoin, fournir les documents graphiques (plan ou schéma) illustrant la disposition, les profils, les dimensions et toute autre donnée pertinente.
- E. Lorsque les lignes de jeux sont spécifiées, fournir les échantillons de couleurs de peinture pour sélection et approbation.

1.3.2 Documents informatifs

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Lorsqu'applicable, indiquer à l'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol si les lignes de jeux doivent satisfaire les exigences particulières de l'Association, en fournissant une copie courante des directives d'application lors de la soumission des documents informatifs.

- A. Fournir le guide publié courant du Fabricant pour la préparation des surfaces de supports.
- B. Fournir les guides publiés courants du Fabricant pour l'installation des Produits fournis.

1.3.3 Documentation de clôture

- A. Fournir le guide publié courant du Fabricant pour l'entretien du Produit fabriqué.
- B. Fournir la garantie standard publiée courante du Fabricant pour le Produit fabriqué.
- C. Fournir une copie courante du bulletin technique concernant l'usage des chaussures à pointes sur les surfaces Mondo (Bulletin 11-001).

1.3.4 Matériel additionnel pour inventaire

- A. Fournir pour entreposage un montant additionnel de revêtement de sol pour athlétisme, provenant du mélange original, pour fins d'opérations et d'entretien (environ 2 % de la superficie totale pour chaque format, couleur et texture de surface pour tout Produit fabriqué).

1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- A. Le Fabricant doit être certifié ISO 9001.
- B. Le Produit fabriqué doit avoir subi un processus de vulcanisation; l'adhérence en usine ne devrait pas être acceptée comme équivalente.
- C. Le Fabricant doit avoir un minimum de quinze (15) ans d'expérience en fabrication de revêtements de sol préfabriqués pour athlétisme.
- D. L'installateur doit être reconnu et approuvé par le Fabricant.
- E. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol doit être familier avec les biens aménagés et être capable de reconnaître toute difficulté ou restriction entourant l'installation du Produit fabriqué, telle qu'elle fut spécifiée au contrat. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol sera responsable d'aviser le Propriétaire de toute restriction ou difficulté anticipée, soit avant de soumettre les documents d'appel d'offres.
- F. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol doit avoir installé un minimum de dix (10) pistes d'athlétisme en Amérique du Nord, ayant été certifiées (lorsqu'applicable) pour avoir satisfait les exigences de l'Association spécifiée pour le niveau de compétition désiré.
- G. L'installateur doit avoir exécuté des installations de même envergure au cours des trois (3) dernières années.
- H. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol doit s'assurer de la présence quotidienne d'un Maître d'œuvre ou Chef de chantier, afin de faire la supervision de l'installation du Produit fabriqué. La substitution d'un Maître d'œuvre ou Chef de chantier n'est pas permise.
- I. L'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol doit fournir une déclaration sous serment que le Produit fabriqué qui sera installé rencontre les exigences définies dans le cahier des charges courant du Fabricant, ainsi que toute modification indiquée au devis maître, soit avant le début des travaux.
- J. Lorsque des lignes de jeux sont spécifiées, le Peintre doit être approuvé par l'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol. L'application des lignes de jeux doit se faire par des professionnels d'expérience, qualifiés et capables de bien entreprendre ces travaux; le Peintre doit avoir complété un minimum de vingt (20) pistes d'athlétisme en Amérique du Nord, ayant été certifiées (lorsqu'applicable) pour avoir satisfait les exigences de l'Association spécifiée pour le niveau de compétition désiré.

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Préciser les dimensions de la maquette, telles qu'indiquées par le Propriétaire ou l'Architecte.

- K. L'installation d'une maquette est fortement recommandée; toujours utiliser les mêmes procédures et matériaux que pour le projet réel. Le Propriétaire ou l'Architecte sera responsable de déterminer l'acceptabilité de la maquette.

- Dimension de la maquette : [XX pouces par XX pouces (XX cm par XX cm)].

1.5 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- A. Les Produits fournis doivent être livrés dans les emballages originaux du Fabricant, bien étiquetés et sans dommage apparent.

- B. Les Produits fournis doivent être entreposés à l'abri des intempéries sur une surface propre, sèche et plane. Entreposer les rouleaux de revêtement de sol pour athlétisme debout.
- C. Un entreposage climatisé est recommandé. La température d'entreposage ne devrait pas être inférieure à 13 °C (55 °F) ni supérieure à 38 °C (100 °F).
- D. Éviter un entreposage prolongé, sinon le Produit fabriqué pourrait nécessiter des coupes additionnelles.
- E. Les Produits fournis ne doivent pas être endommagés lors de la manutention (Ex. : encoches/éraflures, coins écrasés, gauchissement, etc.).

1.6 CONDITIONS REQUISES AU CHANTIER

- A. L'Entrepreneur principal ou le Gérant de construction doit s'assurer que les conditions requises au chantier de travail soient respectées en tout temps, telles que décrites par le Fabricant dans les sections 3.2 et 3.3.
- B. Les dalles de béton situées au niveau et sous le niveau du sol doivent être installées sur le dessus d'un pare-vapeur, suivant la pratique normalisée ASTM E1643 et le devis normalisé ASTM E1745. Le pare-vapeur doit être installé directement dessous la dalle de béton, soit dessus le remblai granulaire, tel que recommandé par le Fabricant. Le pare-vapeur doit être de faible perméabilité ($\leq 0,1$ perm) et doit avoir une épaisseur minimale de 10 mil (0,010 pouce).
- C. Aucun scellant ou durcisseur ne doit être appliqué ou mélangé au béton (référez-vous à la division 3 section 03 05 00 – Résultats de travaux communs pour le béton).
- D. L'installation du revêtement de sol pour athlétisme ne doit pas se faire avant la fin de la période de durcissement du béton spécifiée (normalement 28 jours pour un béton de densité normale, ayant une résistance à la compression minimale de 24 MPa). Référez-vous à la version la plus récente d'ASTM F710 pour toute information complémentaire.
- E. La surface de la dalle de béton doit être libre de tout contaminant pouvant nuire à l'adhésion (peinture, cire, poussières, huile ou graisse, scellant, agent de cure, solvant, asphalte, résidus de vieil adhésif, etc.). Tout contaminant présent devra être enlevé mécaniquement (scarifiage, grenailage, etc.). L'usage de décapants chimiques est déconseillé.
- F. Le béton doit avoir un fini lisse, être dense et très compact avec une tolérance de 3,2 mm (1/8 po) dans un rayon de 3,05 m (10 pi). La planéité de plancher (FF = *Floor Flatness*) et l'unisson de plancher (FL = *Floor Levelness*) ne sont pas reconnus.
- G. Toutes les dalles de béton doivent subir des tests d'humidité et d'alcalinité, en respectant les conditions de services prévues. Il est recommandé de mettre en fonction le système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) avant de débiter les tests pour assurer un environnement stable et des résultats plus précis. Le pH de surface de la dalle de béton devrait se situer entre 7 et 10. L'humidité relative de la dalle de béton ne doit pas dépasser 85 %, lorsque la méthode d'essai normalisée ASTM F2170 (sondes in situ) est utilisée. Le taux de vapeurs d'humidité ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, lorsque la méthode d'essai normalisée ASTM F1869 (chlorure de calcium anhydre) est utilisée.
- H. Si le revêtement de sol pour athlétisme sera installé sur un support en bois, ce dernier doit être composé de contreplaqué « extérieur », c'est-à-dire ayant un minimum d'un bon côté, tel que APA (*Engineered Wood Association*) A-A Exterior, A-B Exterior, A-C Exterior ou certifié CANPLY (*Canadian Plywood Association*) extérieur G2S A-A ou G1S A-C pour le Canada et extérieur G2S A-A, A-B, B-B ou G1S A-C, B-C pour les États-Unis. Le bois doit être sec avec un pourcentage d'humidité entre 6 % et 12 % (testé à l'aide d'un hygromètre électronique de bonne qualité), en surplus d'assurer une bonne ventilation en dessous du sous-plancher.
- I. La température de la pièce et la température de la surface de béton doivent demeurer constantes/stables entre 18 °C à 30 °C (65 °F à 86 °F) 48 heures avant, pendant et 48 heures après l'installation. L'humidité relative d'une pièce doit être maintenue entre 35 % et 55 %.
- J. L'installation du revêtement de sol pour athlétisme ne doit jamais débiter avant que le bâtiment soit clos et que tous les autres travaux de finition intérieure soient complétés. L'Entrepreneur principal ou le

Gérant de construction doit s'assurer que l'environnement de travail demeure propre et sécuritaire avant, pendant et après la pose du revêtement de sol pour athlétisme.

1.7 GARANTIE

- A. Le revêtement de sol pour athlétisme est garanti contre les défauts de fabrication pour une période d'un (1) an à partir de la date d'expédition du Fabricant.
- B. Le revêtement de sol pour athlétisme est garanti contre l'usure prématurée, lorsque l'usage est fait sous de conditions normales, pour une période de dix (10) ans à partir de la date d'expédition du Fabricant.
- C. Se référer à la copie courante de la Garantie limitée du Fabricant pour tous les termes et conditions.

2 PARTIE 2 – PRODUITS

2.1 PRODUIT FABRIQUÉ

2.1.1 Fabricant

- A. Mondo S.p.A., Piazzale E. Stroppiana, 1, 12051 Alba, Fraz. Gallo – Italia.

2.1.2 Description

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Spécifier votre choix de couleur et largeur; la largeur et longueur du Produit fabriqué devraient permettre de minimiser le nombre de joints. Lorsque des lignes de jeux sont spécifiées, les joints devraient se retrouver en dessous des lignes peinturées; utiliser une largeur de rouleau correspondante à la largeur des voies de la piste et voir à ce que les joints de côtés des voies se retrouvent sous les lignes de jeux (il ne devrait pas y avoir de joint de côté à l'intérieur d'une voie de piste), tout en assurant que les joints de têtes soient limités en nombre. Pour les zones D, réduire le nombre de joints en utilisant la plus grande largeur disponible.

- A. Mondotrack WS est un revêtement de sol résilient préfabriqué pour athlétisme avec sous-couche d'amortissement de choc en structure alvéolaire allongée (hexagonale) conçue pour des propriétés biomécaniques supérieures et un plus grand confort à l'athlète, calandré et vulcanisé, ayant une structure particulière de cellules fermées, composé de caoutchoucs spéciaux isoprènes, de charges minérales, d'agents stabilisants et de pigmentation résistante aux rayons UV et aux agents atmosphériques, avec un système d'élasticité différentiel entre la surface supérieure et l'endos, tel que fabriqué par Mondo S.p.A. ou équivalent approuvé.
- B. Produit vulcanisé à double duromètre; la dureté de la couche d'usure (superficielle) sera supérieure à celle de l'endos. La dureté des couches sera recommandée par le Fabricant et suivra les limites spécifiées.
- C. Épaisseur : 13,5 mm (0,531 po).
- D. Couleurs : disponible en couleurs standards dont l'arrière-plan est uni. Voir les couleurs disponibles pour installations intérieures.
- E. Texture de surface : gaufrage Mondotrack WS mat. Mosaïque de canaux interconnectés, non directionnels et irréguliers; les patrons directionnels ne sont pas acceptables.
- F. Formats : disponible en rouleaux avec largeurs de 0,92 m à 1,83 m (3 pi à 6 pi) et 15 m (49 pi 2 po) de long [min. 10 m (32 pi 9 po)/max. 15 m (49 pi 2 po)].

2.1.3 Performance

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : En raison des tolérances de production et des méthodes/équipements variés utilisés lors des essais en laboratoires, les résultats peuvent varier entre les lots de production. Toutefois, le Produit fabriqué doit rencontrer les exigences minimales listées. MISE EN GARDE : tout résultat affiché concernant la sécurité contre l'incendie et toute certification obtenue en matière de qualité de l'air intérieur s'applique uniquement aux installations intérieures sur béton et aux produits Mondo conçus à cet effet.

- A. Lorsqu'applicable, se référer aux exigences de l'Association pour le niveau de compétition désiré.
- B. La performance du Produit fabriqué doit être conforme aux exigences établies ci-dessous :

Critères de performance	Méthodes d'essai normalisées	Exigences	Résultats*
Allongement à la rupture	ASTM D412	≥ 100%	≥ 203%
Résistance à la traction	ASTM D412	≥ 75 lb/po ²	≥ 132 lb/po ²
Dureté de la couche d'usure (duromètre Shore A)	ASTM D2240	55 ± 5	58
Dureté de l'endos (duromètre Shore A)	ASTM D2240	40 ± 5	40
Résistance à l'abrasion (roues H18, 1000 g, 1000 cycles)	ASTM D3389	≤ 2,0 g	≤ 1,2 g
Flux critique d'énergie rayonnante	ASTM E648	≥ 0,1 W/cm ²	≥ 0,45 W/cm ² (classe 1)
Épaisseur	ASTM F387	13,5 mm (± 0,3 mm)	13,5 mm (± 0,3 mm)
Résistance chimique	ASTM F925	≤ léger changement	Conforme
Résistance à la chaleur	ASTM F1514	ΔE ≤ 8,0	Conforme
Résistance à la lumière	ASTM F1515	ΔE ≤ 8,0	Conforme
Qualité de l'air intérieur	CA 01350	Conforme	Conforme
Étiquette pour émissions COV	Décret № 2011-321	Conforme	Conforme
Résistance au glissement/à l'adhérence (sec)	EN 13036-4	≥ 80	≥ 80
Résistance au glissement/à l'adhérence (mouillé)	EN 13036-4 (IAAF)	≥ 47	≥ 55
Amortissement de choc	EN 14808 (IAAF)	35-50%	≥ 38%
Déformation verticale	EN 14809 (IAAF)	0,6-2,5 mm	1,6 mm (± 0,3 mm)
Résistance aux pointes	EN 14810	≤ 20 ΔTr%	≤ 20 ΔTr%
Résistance aux pointes	EN 14810	≤ 20 ΔEb%	≤ 20 ΔEb%
Certification Greenguard	Greenguard	Conforme	Conforme
Greenguard Or (Gold)	Greenguard	Conforme	Conforme

*Les résultats obtenus des contrôles de la production peuvent varier entre les lots de production et ne constituent pas une représentation ni une garantie à l'égard d'un lot de production en particulier. Mondo réserve le droit de modifier, sans préavis, la conception et/ou les caractéristiques de ses produits fabriqués.

2.1.4 Limitations

- A. Les chaussures à pointes sont permises sur le revêtement de sol pour athlétisme Mondotrack WS, lorsque les lignes directrices courantes du Fabricant sont respectées, telles que décrites dans le bulletin technique concernant l'usage des chaussures à pointes sur les surfaces Mondo (Bulletin 11-001).

2.1.5 Matériaux

- A. Fournir Mondotrack WS, revêtement de sol pour athlétisme, tel que fabriqué par Mondo S.p.A. ou équivalent approuvé.
- B. Fournir le revêtement de sol pour athlétisme, tel que spécifié à la section 2.1.2 Description.

2.2 ACCESSOIRES

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les accessoires doivent être spécifiés selon les exigences du projet.

- A. Fournir l'adhésif certifié par le Fabricant : Mondo PU 105 (polyuréthane). Pour les instructions et essais de convenance, toujours se référer à la fiche technique courante de l'adhésif spécifié, telle que publiée par le Fabricant. Dans certains cas, il est possible d'utiliser l'adhésif Mondo EP 55 (époxyde), comme lorsque assuré qu'il n'y aura aucun impact en surface (poids et haltères) ni de charge dynamique (estrades/gradins), et que la sous-couche résiliente Everlay ne sera pas spécifiée au projet.
- B. Les autonivelants et pâtes de colmatage doivent être fournis ou recommandés/approuvés par le Fabricant.
- C. Lorsque des lignes de jeux sont spécifiées, les produits de peinture doivent être fournis ou recommandés/approuvés par le Fabricant.

3 PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 INSTALLATEURS

- A. Référez-vous à la section 1.4 de ce document pour les exigences concernant les installateurs.

3.2 INSPECTION

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les conditions suivantes doivent être respectées avant de procéder à l'installation d'un revêtement de sol pour athlétisme.

- A. S'assurer que toutes dalles de béton situées au niveau et sous le niveau du sol furent installées sur le dessus d'un pare-vapeur, suivant la pratique normalisée ASTM E1643 et le devis normalisé ASTM E1745. Le pare-vapeur doit être installé directement dessous la dalle de béton, soit dessus le remblai granulaire, tel que recommandé par le Fabricant. Le pare-vapeur doit être de faible perméabilité ($\leq 0,1$ perm) et doit avoir une épaisseur minimale de 10 mil (0,010 pouce).
- B. L'installation du revêtement de sol pour athlétisme ne doit pas se faire avant la fin de la période de durcissement du béton spécifiée (normalement 28 jours pour un béton de densité normale, ayant une résistance à la compression minimale de 24 MPa). Référez-vous à la version la plus récente d'ASTM F710 pour toute information complémentaire.
- C. Confirmer qu'aucun scellant ou durcisseur ne fut appliqué ou mélangé au béton (référez-vous à la division 3 section 03 05 00 – Résultats de travaux communs pour le béton).
- D. Confirmer que la surface de la dalle de béton est libre de tout contaminant pouvant nuire à l'adhésion (peinture, cire, poussières, huile ou graisse, scellant, agent de cure, solvant, asphalte, résidus de vieil adhésif, etc.). Tout contaminant présent devra être enlevé mécaniquement (scarifiage, grenailage, etc.). L'usage de décapants chimiques est déconseillé.
- E. Confirmer un béton de fini lisse, dense et très compact avec une tolérance de 3,2 mm (1/8 po) dans un rayon de 3,05 m (10 pi). La planéité de plancher (FF = *Floor Flatness*) et l'unisson de plancher (FL = *Floor Levelness*) ne sont pas reconnus.
- F. Voir aux tests d'humidité et d'alcalinité sur toutes les dalles de béton, en respectant les conditions de services prévues. Il est recommandé de mettre en fonction le système de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) avant de débiter les tests pour assurer un environnement stable et des résultats plus précis. Le pH de surface de la dalle de béton devrait se situer entre 7 et 10. L'humidité relative de la dalle de béton ne doit pas dépasser 85 %, lorsque la méthode d'essai normalisée ASTM

F2170 (sondes in situ) est utilisée. Le taux de vapeurs d'humidité ne doit pas dépasser la tolérance maximale de l'adhésif sélectionné, lorsque la méthode d'essai normalisée ASTM F1869 (chlorure de calcium anhydre) est utilisé.

- G. Si l'installation du revêtement de sol pour athlétisme se fera sur un support en bois, ce dernier doit être composé de contreplaqué « extérieur », c'est-à-dire ayant un minimum d'un bon côté, tel que APA (*Engineered Wood Association*) A-A Exterior, A-B Exterior, A-C Exterior ou certifié CANPLY (*Canadian Plywood Association*) extérieur G2S A-A ou G1S A-C pour le Canada et extérieur G2S A-A, A-B, B-B ou G1S A-C, B-C pour les États-Unis. Le bois doit être sec avec un pourcentage d'humidité entre 6 % et 12 % (testé à l'aide d'un hygromètre électronique de bonne qualité), en surplus d'assurer une bonne ventilation en dessous du sous-plancher.
- H. Assurer que la température de la pièce et la température de la surface de béton demeurent constantes/stables, entre 18 °C à 30 °C (65 °F à 86 °F), 48 heures avant, pendant et 48 heures après l'installation. L'humidité relative d'une pièce doit être maintenue entre 35 % et 55 %.
- I. Assurer que l'installation du revêtement de sol pour athlétisme ne débute pas avant que le bâtiment soit clos et que tous les autres travaux de finition intérieure soient complétés. Voir à ce que l'environnement de travail soit propre et sécuritaire avant, pendant et après la pose du revêtement de sol pour athlétisme.

3.3 PRÉPARATION

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : La surface du support en béton (ou bois lorsque spécifié) doit être préparée suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant; il est fortement suggéré que le rédacteur ou la rédactrice de devis se familiarise avec les recommandations. Vous pouvez vous procurer une copie des recommandations pour la préparation des surfaces de supports auprès des services techniques chez Société Mondo America, inc. Le guide propose des pratiques courantes pour la préparation et la vérification des surfaces de supports destinées à recevoir un revêtement de sol pour athlétisme, alors il est important de ne pas omettre ou modifier ces dernières.

- A. Préparer la surface du support suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.

3.4 INSTALLATION

Note au rédacteur ou à la rédactrice de devis : Les Produits fournis doivent être installés suivant les recommandations publiées courantes; il est fortement suggéré que le rédacteur ou la rédactrice de devis se familiarise avec les recommandations. Vous pouvez vous procurer toute copie de procédure d'installation pour les Produits fournis auprès des services techniques chez Société Mondo America, inc. Les procédures d'installation peuvent être modifiées pour accommoder les besoins particuliers d'un projet, mais en tout temps le rédacteur ou la rédactrice de devis devra consulter les services techniques chez Société Mondo America, inc. pour vérifier si les modifications proposées conviennent. Lorsqu'applicable, se référer aux dispositions réglementaires de l'Association pour le niveau de compétition désiré.

- A. Installer les rouleaux de revêtements de sol pour athlétisme suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.
- B. Installer tout accessoire suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.
- C. Le Peintre doit appliquer toutes les lignes de jeux suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant, respectant les exigences de l'Association (lorsqu'applicable), du plan/schéma et du devis maître.
- D. Les lignes de jeux doivent être appliquées par pulvérisateur à peinture.

3.5 REMISE EN ÉTAT

- A. Référez-vous à la section 1.3.4 Matériel additionnel pour inventaire.
- B. Le matériel prévu pour la remise en état doit provenir du même mélange (« dye lot ») original que le Produit fabriqué initialement installé.
- C. Toute remise en état doit être effectuée par un installateur/technicien qualifié provenant de l'Entrepreneur en travaux de revêtements de sol.

3.6 ENTRETIEN

- A. L'entretien initial ne devrait jamais se faire avant un minimum de 72 heures après la pose complète du revêtement de sol pour athlétisme.
- B. Pour les surfaces ayant des lignes de jeux fraîchement peintes, attendre un minimum de 30 jours après l'application de la peinture avant de récurer la surface pour assurer le durcissement complet de la peinture.
- C. Toujours effectuer l'entretien du revêtement de sol pour athlétisme suivant les recommandations publiées courantes du Fabricant.

3.7 PROTECTION

- A. Au besoin, protéger le revêtement de sol pour athlétisme en le recouvrant de panneaux durs Masonite (1/8 pouce), pendant et après l'installation ou jusqu'à l'acceptation du Propriétaire.